

Rapport de la Présidente

Séance publique du
vendredi 7 décembre 2018

3^{ème} Commission**N° CD-2018-5-3-2****Service instructeur**

DIR - Direction des routes

Service consulté

Direction des Affaires Juridiques

**MISE EN PLACE D'AMENAGEMENTS PROVISOIRES DE SECURITE
EN TRAVERSE D'AGGLOMERATION****CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MATERIEL**

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'approuver les termes de la convention-type de prêt de matériel de voirie pour la mise en place d'aménagements provisoires de sécurité en traversée d'agglomération, réalisés par les Communes.

Avant d'engager des travaux de sécurité en traversée d'agglomération, sur routes départementales, certaines Communes souhaitent pouvoir vérifier la pertinence du projet par des aménagements provisoires à l'aide de matériel de voirie spécialement adapté. Pour répondre à cette attente, le Département a décidé de constituer un stock de matériel et de le prêter gratuitement aux Communes qui en feraient la demande.

La convention, jointe au présent rapport, a pour objet de définir les conditions de ces mises à disposition. Ce document, approuvé par la Commission Permanente du 29 juin 2001, nécessite d'être réactualisé et validé à nouveau en séance plénière.

Je vous propose, en conséquence, de bien vouloir :

- approuver les termes de la convention-type relative à la mise à disposition de matériel de voirie au profit des Communes du Haut-Rhin pour la mise en place d'aménagements provisoires de sécurité en traversée d'agglomération, jointe en annexe au présent rapport ;

- m'autoriser à signer les conventions à établir sur la base de ce modèle et, le cas échéant, à procéder à des modifications mineures qui s'avèreraient nécessaires.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT